

PROGRAMME

Lieu de la formation : Maison Régionale de la Forêt et du Bois, Complexe agricole du Mont Bernard – route de Suippes, 51000 Châlons-en-Champagne

Horaires : 8h30 – 12h30

Date : 29 avril 2025

CONTEXTE

Alors que le mandat touche à sa fin, il peut sembler délicat d'engager de nouvelles démarches ambitieuses. Pourtant, c'est justement un moment opportun pour approfondir sa connaissance du foncier forestier communal et mieux préparer l'avenir, notamment en transmettant des clés utiles à la future équipe municipale.

Dans le Grand Est, le foncier forestier privé présente un important morcellement. Cela constitue un frein notable à la gestion durable des espaces forestiers et à la mobilisation de la ressource en bois à l'échelle régionale. Cela rend également plus difficile la gestion des crises sanitaires forestières qui impactent les peuplements forestiers du Grand Est depuis 2018.

En tant qu'aménageurs du territoire, les élus municipaux disposent de moyens d'actions spécifiques pour la restructuration du foncier forestier. C'est par exemple le cas avec la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître qui a connu une évolution législative majeure dans la loi 3DS de février 2022. Si les élus jouent un rôle clé dans cette dynamique, les secrétaires de mairie sont également des acteurs essentiels à la mise en œuvre des procédures administratives liées à la gestion foncière (préemption, droits de préférence, biens vacants et sans maître, etc.).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les élus dans l'élaboration d'une stratégie foncière efficace pour leur commune en leur fournissant les connaissances et outils nécessaires à l'identification et l'acquisition des biens vacants et sans maître.

❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les participants seront capables d'identifier les étapes d'une procédure d'acquisition des biens vacants sans maître.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SÉQUENCE
8h30 – 9h00	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
9h00 – 9h30	Connaître le foncier de son territoire communal (la matrice cadastrale, sa mise à jour, etc.)
9h30 – 11h00	Acquisition de parcelles : vente, échange et procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître
11h00 – 12h00	Présentation de l'Observatoire du Foncier Forestier
12h00 – 12h30	Démarche administrative simplifiée et sources d'aides financières possibles

DURÉE 4 heures

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

Association des Communes forestières de la Marne : Joël DUVIVIER, Président

UR COFOR Grand Est : Rebecca DIJOUX, Chargée de mission

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info
- Livret RENFORT : Procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.